

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « RÉSEAU UNIVERSITAIRE DES FABLABS MAROC» (RUMAF) »



PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi et adopté par l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association dénommée « RÉSEAU UNIVERSITAIRE MAROCAIN DES FABLABS », par abréviation « **RUMAF** » tenue à Rabat le Il définit les modalités d'application des statuts et les conditions techniques et financières du fonctionnement de l'Association.

Il régit les rapports des membres entre eux et des membres à l'égard de la société. Le non-respect du présent règlement intérieur est susceptible de faire perdre la qualité de membre.

CHAPITRE I : MEMBRES

Article 1 : ADHÉSION DES MEMBRES